

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 décembre 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2014-12-330

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de faire un ajournement pour 15 minutes.

ADOPTÉE

2014-12-331

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres de conseil présents de faire la réouverture de l'assemblée.

ADOPTÉE

2014-12-332

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général en y ajoutant les points suivants :

Administration	3 a) Avis de motion
	3 b) Sûreté du Québec

- Varia - Remboursement de taxes payé en trop
- Assemblée spéciale budget 2015 (17 décembre 19 h)
- Paiement de retenue sur contrat (Excavation G. Lacelle inc.)

ADOPTÉE

2014-12-333 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET DU 19 NOVEMBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 10 novembre et l'ajournement du 19 novembre 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 10 novembre et l'ajournement du 19 novembre 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
(RÈGL. # 91)**

AVIS DE MOTION (MODIFICATION RÈGLEMENT # 91)

Avis de motion est présentement donné par le Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine assemblée, il présentera ou fera présenter une modification au règlement numéro 91 relatif aux nuisances.

2014-12-334

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (RÈGLEMENT # 91 ET SES AMENDEMENTS)

ATTENDU que le conseil municipal a reçu au début de l'assemblée une pétition concernant le bruit;

ATTENDU que cette pétition concerne le Pavillon des Quilles de Ferme-Neuve;

ATTENDU que cette pétition contient plus de 609 signataires demandant l'intervention du conseil municipal afin de modifier le règlement numéro 91 de ce conseil;

ATTENDU que la Chambre de commerce a aussi fait parvenir à la municipalité une lettre demandant à celle-ci d'intervenir dans ce dossier;

ATTENDU que la municipalité a donné un avis de motion lors de l'assemblée du 8 décembre 2014 afin de modifier le règlement municipal numéro 91;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander à la Sûreté du Québec de surseoir à l'application des articles 18 et 19 du règlement numéro 91 relatif aux nuisances sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve en attente de la modification que la municipalité a l'intention de faire aux articles 18 et 19.

ADOPTÉE

2014-12-335

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-08

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-08

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Fourniture de bureau	02-130-10-670-00		730.00
Frais de congrès	02-130-10-346-00	730.00	
Frais de congrès élus muni.	02-110-00-346-00		767.00
Service administration et info.	02-110-00-414-00	767.00	
Assurances générales	02-130-10-421-00		474.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	474.00	
Urbanisme			
Publicité et informations	02-610-00-340-00		161.00
Journaux, avis publics	02-610-00-341-00	161.00	
Incendie			
Achat bunker	02-220-00-650-01		850.00
Entretien réparation véhicule	02-220-00-525-00	850.00	
Cotisation et abonnement	02-220-00-494-00		8.00
Frais de représentation	02-220-493-00	8.00	
Loisirs			
Électricité parcs	02-701-51-681-00		225.00
Électricité Place du marché	02-701-52-681-05	225.00	
Travaux publics			
Entr. Rép. Infra. Chemin bas	02-322-00-521-01		4000.00
Pièces acc. Voirie	02-322-00-640-00	4000.00	
Pièces acc. Épuration	02-414-00-640-00		100.00
Équipement de bureau épurat.	02-414-00-726-00	100.00	
Gravier, sel, sable déneigement	02-331-00-620-00		3000.00
Entretien équipement déneig.	02-331-00-525-00	3000.00	
Formation employés voirie	02-322-00-454-00		552.00
Autres-infractions	02-322-00-459-00	552.00	
Pièces acc, épuration	02-141-00-640-00		700.00
Entr. Rép. inst. Usine filtration	02-412-00-521-00	700.00	
Immatriculation usine de filtra.	02-412-00-455-00		300.00
Immatriculation véhicule voirie	02-322-00-455-00	300.00	
Formation directeur voirie	02-321-00-454-00		150.00
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00	150.00	
Employés réguliers réseau égout	02-415-00-141-30		5000.00
Produits chimiques usine de filtra	02-412-00-635-00	5000.00	
Électricité lumières rurales	02-341-00-681-00		788.00
Électricité lumières urbaines	02-342-00-681-00		789.00
Déneigement haut	02-332-00-443-02	1577.00	
Services scientifiques & génie	02-322-00-411-00		4180.00
Formation employés voirie	02-322-00-454-00		1948.00

Ent. & rép. Infra chemin bas	02-322-00-521-01		3857.00
Ent. & rép. Infra chemin haut	02-322-00-521-02		6178.00
Transport adapté rural	02-371-00-448-00		2421.00
Transport en commun urbain	02-371-00-448-01		3000.00
Déneigement bas	02-332-00-443-01	21584.00	
	GRAND TOTAL	40178.00 \$	40178.00 \$

ADOPTÉE

2014-12-336

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE AU 8 DÉCEMBRE 2014 POUR ACCEPTATION**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 décembre 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....809 776.97 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....438 113.15 \$
TOTAL DU MOIS.....1 247 890.12 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-12-337

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, soit nommée maire suppléante pour la période du 9 décembre 2014 au 14 décembre 2015 et qu'elle soit autorisée à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Monsieur Gilbert Pilote, maire.

ADOPTÉE

2014-12-338

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2015 (SÉANCES DE CONSEIL)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront les lundis (sauf les jours fériés, elle sera alors reportée au lendemain) et celles-ci débuteront à 19 h 30 :

12 janvier	13 juillet
9 février	14 septembre
9 mars	13 octobre (mardi)
13 avril	9 novembre
11 mai	14 décembre
8 juin	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2014-12-339

FRESQUE DES MAIRES DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le paiement à l'entreprise Fläk pour la création, concept, typographie, montage, numérisation des photos et les textes finaux pour la fresque historique des Maires de Ferme-Neuve.

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de « Fläk » du 428, rue Chasles, Mont-Laurier de la somme de 875.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-12-340

SOCIÉTÉ D'HABITATION OMH FERME-NEUVE, BUDGET 2015

Il est proposé par le Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve approuve le budget 2015 de l'Office municipale de Ferme-Neuve qui précise un déficit estimé à 8,251.00 \$

DE PLUS, il est résolu que la municipalité confirme son engagement à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés, soit son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE

2014-12-341

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour l'année 2015.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 14 004.00 \$.

ADOPTÉE

2014-12-342 SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger reçoive la somme de 300.00 \$ à titre d'aide financière pour leurs activités de l'année 2014 (programme PAIR).

ADOPTÉE

2014-12-343 SALON DES AINÉS EN ACTION (2015)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer l'engagement de la municipalité à appuyer la Table des aînés de la MRC d'Antoine-Labelle en contribuant la somme de 200 \$ dans le cadre du Salon des aînés en action qui se tiendra le 20 avril 2015, dans le nouvel Espace Théâtre à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

2014-12-344 VENTE D'UNE SECTION DE LA FIBRE OPTIQUE À TÉLÉBEC

ATTENDU que la municipalité désire se départir d'une section de sa fibre optique sur une longueur de 5,8 km sur la montée Leblanc;

ATTENDU que la société en commandite, Télébec, désire acquérir cette section de fibre optique pour ses besoins;

ATTENDU que cette vente se fait à 1 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la vente pour un dollar (1 \$) à la Société en commandite « Télébec » et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de vente de la fibre optique d'une longueur de 5,8 km sur le tronçon Montée Leblanc à la jonction de la route 309 Nord, entre le poteau PT5 sur le plan A-2054 jusqu'au poteau PT75 sur le plan A-2054-9, tel que représenté sur les plans en annexes, joint au contrat et en feront partie intégrante.

ADOPTÉE

2014-12-345

DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU le dépôt le 15 octobre 2014 dans la Gazette officielle du Québec d'un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU que ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, Pompier II et d'opérateur d'autopompe;

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

ATTENDU que ces hausses quant aux frais de scolarité ont des impacts considérables sur les budgets des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité de dénoncer au ministère de la Sécurité publique cette augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec qui aura un impact considérable sur le budget des municipalités et de ce fait, sur leurs citoyens et entreprises.

ADOPTÉE

2014-12-346

JEANNE-MANCE LABEL (ÉCHELLE SALARIALE)

ATTENDU que suite à la lettre d'entente numéro 2013-03 avec le syndicat, la municipalité peut déterminer une reconnaissance d'expérience à un nouvel employé;

ATTENDU que suite au dépôt des documents pertinents par l'employé, le conseil peut statuer sur cette expérience;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que Madame Jeanne-Mance Label travaillant au bureau administratif à titre de secrétaire (occasionnel) soit classée à l'échelon 4 concernant sa rémunération salariale et ce rétroactif au 12 novembre 2014.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Le directeur général dépose la liste des contribuables qui au 30 novembre 2014 n'ont pas encore payé leurs taxes municipales pour l'année 2014 et avant. Le total se chiffre à 306,440.00 \$ et des intérêts de 10,559.59 \$ pour un grand total de 316,999.59 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS (SECTION ADMINISTRATION)

2014-12-347

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-19 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé

ADOPTÉE

2014-12-348

APPUI À L'ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. afin que le Lac de la Bouette, le Lac des Îles, le Lac Palais et le Lac Dahl, soient ouverts à la pêche blanche du 7 février au 8 mars 2015.

ADOPTÉE

2014-12-349

CARTE DE CRÉDIT SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à obtenir au nom de la municipalité une carte de crédit « Visa » avec une limite de 500 \$ pour les achats divers qu'il a à effectuer.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires pour l'émission de cette carte de crédit.

ADOPTÉE

2014-12-350

TROISIÈME PAIEMENT, MISE À NIVEAU LOT-2 FN-14-L-03

CONSIDÉRANT que la firme d'architecte Pierre-Luc Beaugard selon son rapport du 30 novembre 2014, recommande le troisième paiement à l'entrepreneur un montant de 194,858.05 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un troisième versement au montant de 194,858.05 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction Inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-2.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard quitte son siège, il est 8 h 37

2014-12-351 CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC – MISE À NIVEAU LOT-2 - ARCHITECTE, TROISIÈME PAIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à verser la somme de 1,386.00 \$ plus les taxes applicables à Pierre-Luc Beaugard, architecte, représentant le troisième paiement, pour les services d'architecture de la Mise à niveau Lot-2 du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2014-12-352 SUPRALOCAUX/ VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 88,981.21 \$ plus les taxes applicables, concernant l'entente intermunicipale des équipements supralocaux avec la Ville de Mont-Laurier, et ce, pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard reprend son siège, il est 8 h 41

2014-12-353 CINQUIÈME ET SIXIÈME VERSEMENT, MISE À NIVEAU LOT-1 FN-14-L-01

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie de la municipalité selon son rapport du 13 novembre et du 2 décembre 2014, recommande le cinquième et sixième paiement à l'entrepreneur un montant de 45,763.84 \$ et 1,724.33 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque afin de payer le cinquième et sixième versement au montant de 47,488.17 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-1 selon le devis 131-25246-00.

ADOPTÉE

2014-12-354 ACCEPTATION MUNICIPALE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS, CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les demandes de changements dans le projet de « Mise à niveau du

centre sportif Ben-Leduc » pour les lots 1 et 2, en date du 30 novembre 2014, soit;

Lot # 1

Architecture	PMA-04 à PMA-06	6 858.84 \$
Électromécanique	ME-03, 04 et ME-06	3 873.31 \$

Lot # 2

Architecture	DC-9 à DC-24	27 077.21 \$
Électromécanique	ME-3 (partiel) à ME-09	40 082.24 \$

Total au 30 novembre

Lot # 1	50 522.66 \$
Lot # 2	94 896.57 \$

ADOPTÉE

2014-12-355 CONTRAT À KLENZOID (Tour d'eau, CSB-L)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité approuve la conclusion d'une entente de service pour un an avec l'entreprise « Klenzoid » au montant de 2,421.00 \$ plus les taxes applicables pour le Programme de traitement d'eau Klenzoid et des prises d'échantillonnages « Legionella » sur le site du centre sportif.

ADOPTÉE

2014-12-356 OUVERTURE DE SOUMISSION FN-14-L-03 (PARC ROSINA AUBIN-PICHÉ)

CONSIDÉRANT que le service des loisirs a procédé par soumission sur invitation aux composantes aquatiques et des installations au parc Rosina-Aubin-Piché pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit : (avant toutes taxes)

Les Entreprises Daniel Brûlé Inc./Piscines EDB	86 530.00 \$
Construction Lavalée inc.	85 835.50 \$
Réalisation Dynamique inc.	94 987.00 \$
Terrassement Limoges & fils	98 320.00 \$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire le plus bas selon un rapport du directeur des travaux publics a été jugé conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat pour les travaux au parc Rosina-Aubin-Piché soit accordé à Construction Lavalée Inc., au montant de 85 835.50 \$ avant taxes.

QU' afin de défrayer cette dépense le conseil puisera à même son surplus réservé la somme de 75,000 \$ (résolution 2014-09-217).

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

2014-12-357 REMBOURSEMENT DE TAXES 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 274.43 \$ au propriétaire du dossier matricule 7973 55 0595 à la suite d'une erreur du propriétaire qui a payé son compte de taxe scolaire à la municipalité.

ADOPTÉE

BUDGET 2015

Monsieur le Maire avise la population que le 17 décembre 19 h, une assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2015.

2014-12-358 PAIEMENT POUR LES TRAVAUX – BOUCLAGE RÉSEAU D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 12 808.32 \$ plus taxes à l'entreprise Gaétan Lacelle excavation inc. représentant la seconde moitié de la retenue à la suite de la recommandation de la firme d'ingénieurs WSP Canada inc.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-12-359

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général